SEILLE GRAND COURONNÉ
Communauté de communes

Champenoux, le 19 mars 2025

REGLEMENT DU CONCOURS
LES FRUITS ET LÉGUMES RIGOLOS
18ème FÊTE DU FRUIT / 12 OCTOBRE 2025

ARTICLE 1
Dans le cadre de la 18ème édition de la Fête du Fruit et de la Nature qui se déroulera le dimanche 12 octobre 2025 à Chenicourt, la Comcom organise un concours de création sur le thème des fruits et légumes rigolos.
La participation est gratuite.
Les créations seront exposées lors de la manifestation intercommunale.

ARTICLE 2
Une SEULE oeuvre est acceptée par participant.
Les techniques et matériaux sont libres (sculpture, peinture, photographie…).
Pour des raisons sanitaires et de conservation, les sculptures ne doivent pas comporter d'éléments végétaux périssables
Les dimensions de l'oeuvre devront être d'1m maximum.
Une affichette mentionnant les noms et adresse des participants devra être remise en même temps que la création. **Attention** : cette affichette ne devra pas être intégrée à la création.

ARTICLE 3
Les créations devront être déposées le **samedi 11 octobre 2025 de 9h à 11h** à Chenicourt, 12 place de la Mairie.

ARTICLE 4
Les différentes catégories pouvant concourir sont les suivantes :
- centres de loisirs/ associations
- écoles/périscolaires

L'auteur de la création sera désigné gagnant dans sa catégorie par le plus grand nombre de votes exprimés par le public le jour de la manifestation. Un lot récompensera le premier de chaque catégorie. Il se verra remettre son prix, lors d'une cérémonie conviviale organisée par la Comcom, fin novembre.

ARTICLE 5
Le lot pour le gagnant de chaque catégorie est un bon d'achat de 100€ dans l'enseigne de leur choix.

ARTICLE 6
Tout en prenant grand soin des créations, la Communauté de Communes ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages éventuels causés aux créations pendant l'exposition.
De même, la Communauté de Communes ne pourrait être tenue responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler le concours.

Seille et Grand Couronné
47 rue Saint-Barthélémy 54280 CHAMPENOUX
Tél : 03 83 31 74 37
contact@comcom-sgc.fr • www.comcom-sgc.fr

ARTICLE 7
Les créations seront récupérées par leur propriétaire dans un délai maximum d'une semaine après la remise des prix. En cas contraire, la Communauté de Communes se réserve le droit d'en disposer à sa guise.

ARTICLE 8
Toute participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 9
Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone auprès de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné 03 83 31 74 37, ou par mail à creation@comcom-sgc.fr

Claude THOMAS
Président

